

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 1) Installation du Conseil Municipal

Mme MAS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

J'ai l'honneur de procéder à l'installation des cinquante trois nouveaux conseillers municipaux élus le 30 mars 2014 :

M. André MATHIEU
Mme Chantal LAMOUREUX
M. Michel GONTARD
M. Jacques MONTAIGNAC
Mme Françoise LICHIERE
M. André CASTELLI
Mme Martine CLAVEL
M. Christian ROCCI
M. Sébastien GIORGIS
M. Paul HERMELIN
M. Jean-Marc BLUY
Mme Laurence ABEL RODET
Mme Chantal REZOUALI
Mme Catherine BUGEON
M. Olivier GROS
Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Anne GAGNIARD
M. Kader BELHADJ
M. Joël PEYRE
M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Isabelle PORTEFAIX
M. Philippe FERREIRA
Mme Laurence LEFEVRE
Mme Florence ROZENBLIT
Mme Christine LAGRANGE
Mme Darida BELAIDI
Mme Nathalie GAILLARDET
Mme Kamila BOUHASSANE
Mme Cécile HELLE
Mme Maryline CROYET
M. Vincent DELAHAYE
Mme Isabelle LABROT

M. David FOURNIER
M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
M. Florian BORBA DA COSTA
Mme Stéphanie MOREL
Mme Zinebe HADDAOUI
M. Mounir YEMMOUNI
M. Amine EL KHATMI
M. Pierre-Emmanuel AUDOYER GONZALEZ
Mme Mauricette MAS
M. François GLEMOT
Mme Josette GOILLOT-XICLUNA
Mme Mireille ROUMETTE
M. Raphaël MERINDOL
M. Daniel CHRISTOS
M. Philippe LOTTIAUX
M. François VAUTE
Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Philippe MARCUCCI
Mme Léa LOUARD
M. Bernard CHAUSSEGROS
Mme Florence DUPRAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-7

- DECLARE le Conseil municipal d'Avignon installé

ADOPTE

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
07/04/2014**

AFFICHE LE 05/04/2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 2) Election du Maire

Mme MAS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-4 à L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre assemblée est maintenant appelée à élire le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je précise que l'article L.2122-7 dispose notamment que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite en conséquence à présenter les candidatures.

Les candidatures de Mme Cécile HELLE et de M. Philippe LOTTIAUX sont présentées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les L.2122-1 et L.2122-4 à L.2122-7

Le dépouillement du 1^{er} tour donne les résultats suivants :

- * Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- * Nombre de votants : 53
- * Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 2
- * Nombre de suffrages exprimés : 51
- * Nombre de suffrages obtenus par Mme Cécile HELLE : 42
- * Nombre de suffrages obtenus par M. Philippe LOTTIAUX : 9

Mme Cécile HELLE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, elle est élue Maire au 1^{er} tour.

ADOPTE

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
07/04/2014**

AFFICHE LE 05/04/2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 3) Fixation du nombre des adjoints

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Aux termes de l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif de notre assemblée étant de 53 membres, je vous propose de décider de fixer le nombre d'adjoints à 15.

De plus, l'article L.2122-2-1 prévoit que dans les communes de 80.000 habitants et plus, la limite fixée ci dessus peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil.

Je vous propose donc de décider de la création de 5 postes d'adjoints de quartier.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la création de 15 postes d'adjoints et de 5 postes d'adjoints de quartier.

ADOPTE

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
07/04/2014**

AFFICHE LE 05/04/2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 4) Election des adjoints

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans les communes de plus de 3500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus .

Je vous invite en conséquence à déposer les listes de candidats aux fonctions d'adjoints et d'adjoints de quartier.

Mme Cécile HELLE propose une liste sur laquelle M. Michel GONTARD est placé en tête.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2

- * Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- * Nombre de votants : 53
- * Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 13
- * Nombre de Suffrages exprimés : 40
- * Nombre de suffrages obtenus par la liste : 40

La liste sur laquelle M. Michel GONTARD est placé en tête ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont élus Adjoints au 1^{er} tour :

Michel GONTARD
Darida BELAÏDI
André CASTELLI (Adjoint de Quartier)
Catherine BUGEON
David FOURNIER

Christine LAGRANGE
Jean-Pierre CERVANTES
Chantal REZOUALI
Joël PEYRE
Laurence ABEL RODET
Sébastien GIORGIS
Isabelle PORTEFAIX
Jacques MONTAIGNAC
Anne GAGNIARD
Florian BORBA DA COSTA
Nathalie GAILLARDET (Adjointe de Quartier)
Mounir YEMMOUNI
Isabelle LABROT (Adjointe de Quartier)
Amine EL KHATMI (Adjoint de Quartier)
Martine CLAVEL (Adjointe de Quartier)

ADOPTE

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
07/04/2014**

AFFICHE LE 05/04/2014